

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC375

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° AC|199 du Gouvernement

ARTICLE 7 BIS

Au début de la seconde phrase du dernier alinéa, substituer aux mots :

« Le président »

les mots :

« Chacun des membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le recommande Christine Maugüé dans son rapport remis à la Ministre de la Culture le 30 juin 2015 (« Feuille de route pour une relance de la Commission copie privée »), cet amendement prévoit que TOUS les membres de la commission devront transmettre une déclaration d'intérêts et d'activité.